



V I L L E D E
G E N È V E

LÉGISLATURE 2011-2015
DÉLIBÉRATION PR-1109
SÉANCE DU 18 MARS 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie;

vu le plan directeur de quartier du «Jardin des Nations» approuvé par le Conseil municipal le 30 novembre 2004 et par le Conseil d'Etat le 23 mars 2005;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 66 oui

Article premier. – De donner un préavis favorable au projet de plan de site N° 29969/309, au Grand-Morillon.

Art. 2. – De charger le Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat d'ouvrir sans tarder la procédure d'opposition relative au projet de modification des limites de zones N° 29650 sur les parcelles subsistant encore en zone 5.

Art. 3. – De charger le Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat de limiter la portée de la mesure désignée dans le plan comme «vue remarquable à préserver» strictement à l'intérieur du périmètre du plan.

Art. 4. – De charger le Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat d'inscrire les réservations foncières nécessaires pour la réalisation de la future promenade de la Paix ainsi que pour l'élargissement de la route de Ferney.

Certifié conforme:

La Secrétaire:


Julide Turgut Bandelier

Le Président:


Olivier Baud